

LE PETIT MONDE DE SAINT-AUPRE



MAI / JUIN 2017

SOMMAIRE :

Info Mairie	P 2
La vie des Commissions	P 6
La vie du village	P 8
La vie associative	P 10
Le portrait	P 13
Le dossier	P 14
Infos diverses	P 19
A vos agendas	P 20



Retrouvez-nous sur Facebook!



LE DOSSIER :

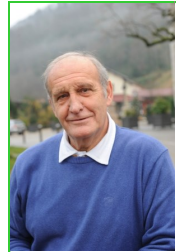
RÉUNION DE HAMEAUX P 13

LE PORTRAIT : P 12



Enzo Effantin,
Champion de Hockey Subaquatique

Et n'oubliez pas de consulter notre site internet :
www.st-aupre.fr



LE MOT DU MAIRE

Le 27 mars 2017, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget communal. Ce dernier, constitue un acte fort de la vie de notre collectivité. A la fois outil de prévision et d'engagement, il traduit les choix politiques annuels du conseil. Pour cela il nous fallait tenir compte de l'environnement local, intercommunal, national. Le budget est certes contraint mais réaliste, équilibré, conforme à notre volonté de maintenir notre capacité d'investissement. En page intérieure, l'adjointe aux finances vous présente l'analyse de notre budget. Félicitations aux membres de la Commission finances pour l'excellent travail effectué.

Conformément à notre engagement de campagne de 2014, nous vous avons invités à un temps de rencontre par hameau. Le but était d'échanger avec vous sur le bilan communal de mi-mandat, sur les perspectives, les projets à venir, sur vos préoccupations, vos suggestions. Cette initiative de démocratie participative a satisfait l'ensemble des participants(es) et j'en suis ravi. Un petit bémol toutefois : j'aurais souhaité une participation encore plus importante. Que faut-il en déduire ? Dans ce bulletin figure la synthèse de ces rencontres concoctée par la conseillère déléguée à la communication à qui j'adresse mes remerciements pour l'implication et le travail réalisé.

Jeudi matin, 13 avril ce fut un instant mémorable pour les enfants de l'école du Tilleul. Suite à une décision de l'équipe municipale, les drapeaux français et européen furent apposés au fronton de l'école. Ce geste symbolique est là pour rappeler les valeurs de la République et la devise Liberté, Egalité, Fraternité. Un érable blanc fut planté dans la cour des maternelles. Une vibrante marseillaise, entonnée en

chœur par les 113 enfants, enseignants, élus, adultes, agents scolaires a clôturé cette symbolique cérémonie. Transmettre aux citoyens de demain les valeurs de la République est notre mission.

La vitalité, le dynamisme de notre vie associative et culturelle ne sont plus à démontrer. Je m'en réjouis d'abord pour la notoriété de ces dernières et ensuite pour l'animation de notre commune. Venons nombreux assister aux manifestations qui se profilent ; c'est aussi un gage de reconnaissance et de soutien :

Le 13 mai – 20h : DUO BONITO spectacle décentralisé du Grand Angle à la salle polyvalente.

Les 20 et 21 mai : 2° PASSION&ART sur la place du village à la découverte des artistes locaux.

Le 17 juin : traditionnel concours de pétanque du Foyer SULLY.

Le 24 et 25 juin : la rando du hibou fête cette année ses 20 ans, organisée par le Sou des écoles .

Enfin, voter est un devoir civique. Nous sommes appelés aux urnes pour élire le Président de la République et la future représentation nationale. Le changement est là, aussi au-delà de toutes considérations politiciennes, au-delà du résultat des urnes, je souhaite une moralisation de la vie politique, la mise en œuvre d'un projet politique, réaliste. Je souhaite que ce projet améliore le pouvoir d'achat, la sécurité des personnes et infléchisse les chiffres du chômage et que tout cela puisse contribuer au bien vivre ensemble en France. Loin des querelles, des affaires nous avons droit, il me semble, à un bonheur partagé.

Très cordialement,

Votre Maire, Pierre Durand

LISTE DES DELIBERATIONS

Consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public

Séance du 27 mars 2017

2017-05 : Approbation du compte administratif 2016.

2017-06 : Approbation du compte de gestion 2016.

2017-07 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

2017-08 : Fixation des taux d'imposition.

2017-09 : Vote des subventions 2017

2017-10 : Vote du budget 2017

2017-11 : Autorisation de demander une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour des travaux de rénovation thermique.

2017-12 : Autorisation de demander une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour des travaux d'investissement concernant la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

2017-13 : Délibération autorisant la collectivité à s'engager dans le Document unique et à recevoir une subvention du Fonds National de Prévention.

2017-14 : Fixation des indemnités des élus : changement au 1^{er} janvier et au 1^{er} février 2017.

2017-15 : Participation financière de la commune au SEDI en matière de maintenance de l'éclairage public.

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 2017 aura lieu la cérémonie de commémoration de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale

Lundi 8 mai

à Saint-Aupre le haut à 8h45

et

à Saint-Aupre le bas à 9h30



Rappel réglementation bruit

Par arrêté Préfectoral n°97-5126, nous vous rappelons qu'il y a des horaires à respecter lorsque vous effectuez des travaux de jardinage ou de bricolage.

ARTICLE 9 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont **autorisés qu'aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

ARTICLE 10 : Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

ETAT CIVIL

Naissances :

20/02/2017 Louve BLEUVIN
19/04/2017 Milan EXCOFFIER

Décès :

01/03/2017 Stéphane JULLIAN-BINARD
22/03/2017 Josette GAUDIN veuve BOLLARD
16/04/2017 Simone PELLET veuve DELPHIN
17/04/2017 Pierre CARRON

L'Etat civil que nous faisons paraître lors de chaque édition provient de la réception des avis de naissances, décès délivrés par la commune où l'évènement a eu lieu. Il arrive parfois que ces avis nous parviennent tardivement ce qui peut expliquer un décalage entre la date de l'évènement et sa parution dans le bulletin.



Bûlage des déchets végétaux

Nous vous rappelons qu'il est **formellement interdit de brûler ses déchets végétaux** sauf les agriculteurs et les forestiers pour lesquels des dérogations sont permises selon conditions (cf arrêté préfectoral 2013-322-0020).

Il faut **privilégier le compostage, le broyage ou la mise en déchèterie pour les petites quantités.**

Pour info, le brûlage est une source importante d'émission de substances polluantes et vous encourez une amende maximale de 450€.

Plus de détails sur : www.isere.gouv.fr



D devise et Marianne à l'entrée de la mairie

Grâce au travail de Michel Barral-Baron, artiste installé dans la commune, le mur de la Mairie s'est paré de la devise de l'Etat Français : Liberté, Egalité, Fraternité, accompagnée depuis quelques jours d'une Marianne porte-drapeaux.

Nous remercions et félicitons M. Barral-Baron pour son beau travail.



Don de l'artiste à la commune.



BUDGET 2017

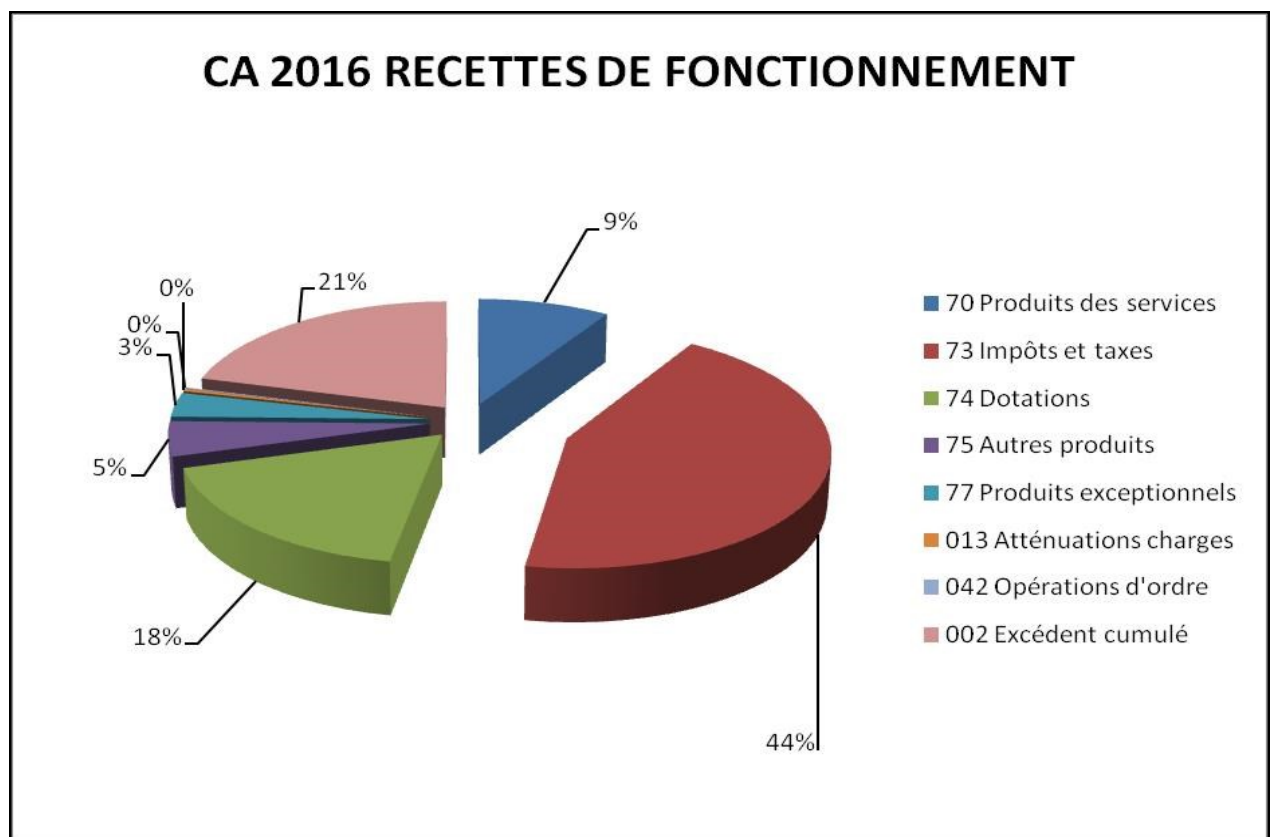
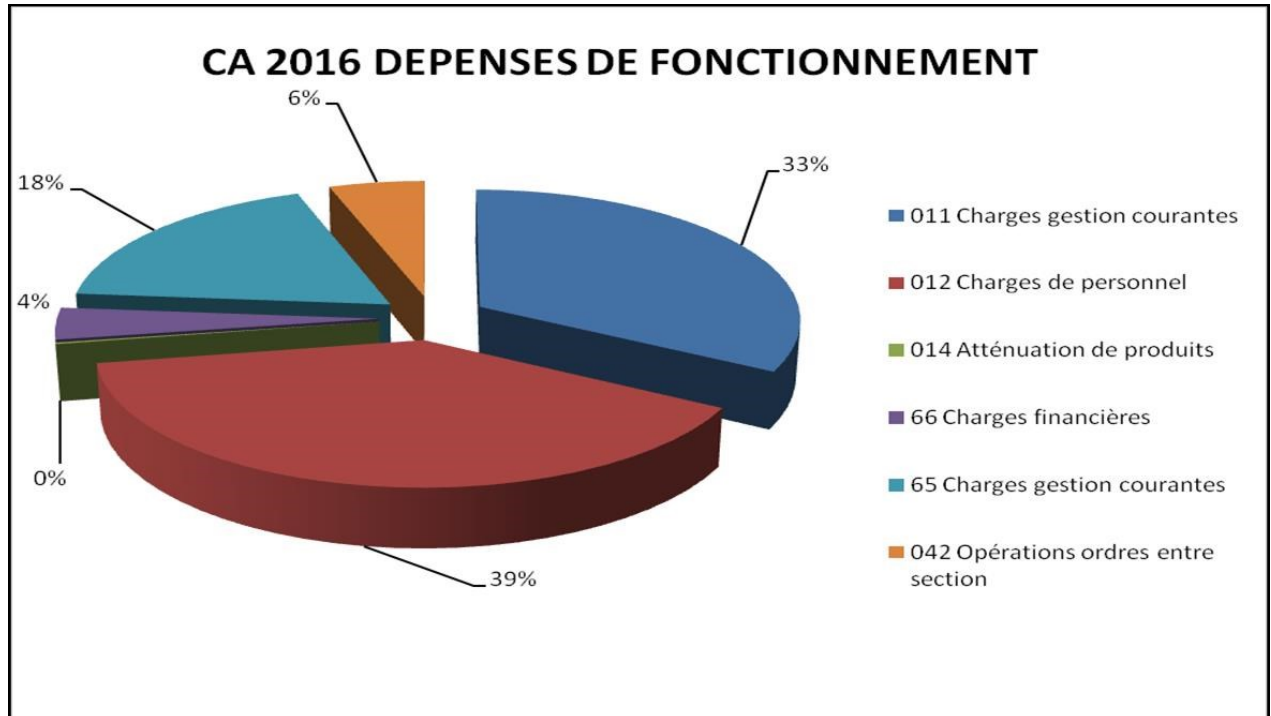
Le Conseil municipal a voté le 27 mars 2017 le Compte Administratif 2016 et le Budget Primitif 2017.

Le compte administratif 2016

Il retrace exactement les dépenses et les recettes de l'année écoulée et est en tout point conforme au compte de gestion fourni par la Trésorerie Principale, comptable de la mairie.

En section de fonctionnement les résultats cumulés font apparaître un **excédent de 272 851,38€**.

Cet excédent permet de couvrir en priorité le déficit cumulé d'investissement y compris les restes à réaliser (dépenses commandées mais non réglées), le solde soit 202 687,71€ sera repris dès le budget primitif 2017.



Le budget primitif 2017

En fonctionnement, ce budget comme le précédent est marqué par la volonté de limiter les coûts de fonctionnement et de rechercher systématiquement le meilleur financement.

Par le biais de notre effort et renégociation de contrats, nous avons réussi à augmenter notre excédent malgré la diminution des dotations, ce qui impacte directement notre capacité d'autofinancement et donc des possibilités d'investissement.

Le budget 2017 entend poursuivre la maîtrise des dépenses.

Ainsi **les dépenses de fonctionnement** à caractère général, les charges de personnel, de gestion courante et les charges financières sont stables, voire en légères diminutions.

En ce qui concerne **les recettes de fonctionnement** et particulièrement les dotations, dotation globale de fonctionnement de l'Etat et dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les diminutions amorcées depuis deux ans continuent.

Pour le budget 2017, après avoir décidé l'augmentation des taxes en 2016 afin de conserver une marge de manœuvre suffisante en cas d'imprévu et de maintenir un autofinancement permettant d'investir à minima, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition votés en 2016 soit :

Taxes d'habitation	9,94%
Taxes sur le foncier bâti	19,60%
Taxes sur le foncier non bâti	55,05%

Le produit ainsi obtenu ne permettra pas de compenser les pertes mais pour cette année de faire face aux principales charges de fonctionnement en espérant ne pas avoir à subir d'aléas catastrophiques.

Le budget prévisionnel 2017 de fonctionnement s'équilibre à 851 257,71€ dont un virement prévu à la section d'investissement de 158 657,71€.

Le budget d'investissement avec les restes à réaliser en dépenses pour les opérations déjà démarrées en 2016 non soldées et les nouveaux projets s'élève à **279 071,38€, dont 171 993,09€ de dépenses équipement.**

Les orientations du budget 2017 montrent une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un suivi des dépenses courantes et des renégociations de contrat. En investissement, après l'impact de la réhabilitation de la salle polyvalente et de la cantine, il est important de faire une pause et de reconstituer notre autofinancement en tenant compte que l'état du patrimoine communal est plutôt satisfaisant.



LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. réuni le 27 mars 2017 a voté **le compte administratif 2016** qui présente **un excédent cumulé de 3 010,82€** et **le budget primitif 2017** qui s'élève à **10 510,82€.**

A ces recettes, s'ajoutent également la participation financière des élus et des membres du CCAS qui paient leur repas lors du repas des aînés, ainsi que la vente des repas quotidiens aux adultes qui commandent auprès de Guillaud Traiteur.

LA VIE DES COMMISSIONS



Barbara JOACHIM

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

DUO BONITO

SAMEDI 13 MAI à 20h - salle polyvalente de Saint-Aupre



Pierre GALLAND

Quelle aubaine de recevoir un grand spectacle dans notre village !

Mais pas seulement, c'est aussi la volonté de proposer une autre vie culturelle à Saint-Aupre. Une convention passée avec le Grand Angle nous permet de vivre cela.

Après Saint-Etienne de Crossey, c'est maintenant à Saint-Aupre d'accueillir un grand événement dans notre ruralité !

Nous invitons tous les chanceux à venir profiter de l'humour et du talent de ces artistes. Venez nombreux !

Placement libre

Tarifs : Plein tarif : 12€. Réduit, Abo. et JED : 10€. Enfant et Abo. JED : 8€

Hors abonnement

Informations / Billetterie : 04 76 06 01 06 (accueil de la mairie)



ASSOCIATIONS

La dernière tranche de notre année associative va se dérouler. A Saint-Aupre, les beaux jours mais aussi le plaisir d'être ensemble, nous invitent à participer à leurs projets foisonnants. Nous vous laissons consulter les différents rendez-vous que nos associations vous proposent. N'oubliez pas de prendre des clichés : les sourires, les émotions, ça s'affiche !

Mais c'est aussi pour d'autres, devoir quitter les membres des bureaux associatifs, pour en rejoindre d'autres, ou pas. D'où, le nécessaire besoin de passer le relais.

C'est à cette envie de participer à une communauté, de mener des actions pour des objectifs qui aident à l'atmosphère amicale de notre village que nous vous encourageons à récupérer ce relais et à cheminer avec lui quelque temps pour le repasser ensuite...

Après, vous nous raconterez !

Au plaisir de vous rencontrer dans les endroits à la mode de Saint-Aupre !

COMMISSION ENFANCE

Inscription à l'école primaire de Saint-Aupre - Ecole du Tilleul

Avez-vous pensé à venir inscrire votre enfant à l'école maternelle ?

Pour les retardataires, nous vous rappelons qu'il vous faut passer en **mairie** pour inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2017, **d'ici mi-mai**, munis de **vos livrets de famille et d'un justificatif de domicile**.

Un certificat d'inscription vous sera remis. Il vous permettra de prendre rendez-vous avec la directrice d'école pour finaliser l'inscription définitive de votre enfant.

Si votre enfant était précédemment inscrit dans une autre école, vous devez tout d'abord prévenir la direction de l'école (publique ou privée) où votre enfant est scolarisé. Celle-ci vous remettra un certificat de radiation que vous remettrez à la directrice.



Le 27 mars dernier, les élus ont voté le budget 2017.

Pour notre école les principaux investissements ont été listés en grande responsabilité avec les enseignants, les agents périscolaires.

Ainsi l'école sera dotée d'un nouveau four pour les enfants de maternelle afin de réaliser les gâteaux d'anniversaire, du petit mobilier fatigué à renouveler... Renouvellement de certains manuels scolaires... Jeux pour la garderie, pour la cour...

Soit au total 7000€ ce qui représente 4% du budget d'équipement voté.

Grâce à notre comptabilité analytique fine, nous pouvons communiquer le reste à charges communales pour la branche scolaire et périscolaire :

Coût scolarisation par élève : 676€/an soit 76 388€ montant supporté à 100% par le budget communal.

Le reste à charge communale de la garderie : 4 082€ après règlement des factures par les parents.

Le reste à charge communale de la cantine : 26 105€ après règlement des factures par les parents

Le reste à charge communale des TAP : 14 241€ après règlement des factures par les parents et l'aide de l'Etat déduite, à savoir 50 €/an/enfant.

Soit un total de 120 816€, ce qui équivaut à 15% de notre budget de fonctionnement.

La Marseillaise a résonné jeudi matin 13 avril dans la cour de l'école du Tilleul, de la bouche des 113 enfants, enseignants, élus, agents scolaires réunis pour l'occasion.

En effet le conseil municipal a validé la proposition des élus de la Commission Enfance, à savoir apposer sur le fronton de l'école les drapeaux français et européen et de planter dans la cour des maternelles l'arbre de la Fraternité, un érable blanc.

Thérèse Riondet, adjointe au maire à l'Enfance a fait un bref rappel des valeurs de la République et de la devise Liberté Egalité Fraternité, en insistant sur la valeur fraternelle qui prend tout son sens au regard de la camaraderie entre enfants d'une même école. C'est en rappel à cette valeur que l'arbre a été dénommé l'arbre de la fraternité. Sébastien de l'entreprise Cholat Jardins a expliqué aux enfants très attentifs, la naissance, la maturité, la transplantation d'un arbre ainsi que les soins à lui prodiguer. Christelle, employée aux services techniques aidée par quelques enfants a planté et tuteuré l'arbre en promettant de bien l'arroser.



Puis les drapeaux ont été mis en place, un par la directrice de l'école, Gaele Dusé, et l'autre par le maire Pierre Durand qui a, lui aussi, insisté sur le symbole de ces drapeaux et sur le fait que les élèves d'aujourd'hui seront les citoyens de demain.

A nous de leur transmettre les valeurs de la République.



LA VIE DU VILLAGE

Patrimoine et histoire

LA MAISON DE LA TOUR

Connaissez-vous la maison de la Tour, aussi appelée le Manoir, derrière l'église de Saint-Aupre le bas ?

Elle date au moins du XVème siècle. On y pénétrait alors par la porte voisine de la Tour élevée précisément pour en assurer la sécurité.

Par la suite, les fenêtres des autres façades subirent des modifications et on aménagea la terrasse dans la cour intérieure. Ces embellissements ont sans doute été terminés en 1620, date portée sur la ferronnerie de la porte d'entrée.

C'est sans doute la famille BOYSSON qui a fait construire cette bâtisse au XVème siècle. Gonnet-Boysson était l'un des consuls du mandement de Voiron en 1444. Claude Boysson, prêtre de Saint-Aupre la donne à son frère Humbert Boysson par testament du 17 décembre 1565. Etienne Maximy, secrétaire patrimonial à la cour du parlement du Dauphiné épouse le 1^{er} février 1615 Méraude Boysson, fille d'Antoine Boysson, également secrétaire patrimonial à la cour du Parlement du Dauphiné. Il hérite de la maison de la Tour par testament d'Antoine Boysson, son beau-père le 25 février 1623.

En 1672, André de Maximy, maître des comptes à la cour du Parlement du Dauphiné et fils d'Etienne

Maximy est propriétaire de la maison de la Tour. Il meurt sans postérité le 17 février 1681 après avoir légué par testament tous ses biens à l'hôpital général de Grenoble.

Le 9 janvier 1749, l'hôpital général de Grenoble vend à Jean Martin de Grenoble, les biens hérités à Saint-Aupre. L'ensemble des biens avaient été afferchés le 19 mars 1744 à Sieur Antoine Margot, bourgeois de Saint-Aupre (1738). A la révolution, on ne sait comment, la maison de la tour appartient au marquis Charles François de Barral, premier maire de Saint-Aupre et propriétaire du château de la Rossetière.

En 1834, par acte passé chez Maître André Séraphin Tivollier, notaire à Voiron, les héritiers de Jean Baptiste Marsui, ancien maire de Saint-Aupre et petit fils de Jean Marsui, sont propriétaires de la maison de la Tour, terrains et dépendances et la vendent à Joseph Mollin, propriétaire à Miribel les Echelles, pour la somme de 7500 Francs. Sa fille, Angélique épousera Pierre Cottin. Leurs descendants la posséderont jusque dans les années 80.

La maison de la Tour a servi de colonie de vacances de 1950 à 1980 (colonie SNCF, du département du Nord puis colonie EDF de Grenoble).

Elle a aussi été le cadre des Henriades pour les repas de la poule au riz avant que la salle des fêtes soit construite.

Gilbert Barral



Le REPÈRE

En mai et juin, le REPÈRE vous propose ses activités régulières auxquelles vous pouvez vous joindre à tout moment :

- la conversation anglaise du lundi,
- les cours d'astrologie (certains samedis)
- les dimanches croissants (21 mai et 18 juin) où vous pouvez déguster sur place ou emporter croissants, pains au chocolat, baguettes et le Dauphiné Libéré.

Le REPÈRE est ouvert tous les jours de 14h à 16h sauf les mardis et dimanches ainsi que les lundis de 17h à 18h30.

Possibilité de prendre une boisson chaude ou un rafraîchissement et de visiter l'exposition du mois.

Pour les événements ponctuels, nous vous invitons à consulter l'affichage public, le site internet :

www.lereperestaupre.fr

Vous serez informés des moments musicaux, soirées projections et jeux, les rendez vous Toques à Thèmes etc...

L'exposition photo des Saintaupriens :

Nous souhaitons pour la fin du mois de mai et le mois de juin exposer VOS photos.

Nous lançons donc un appel à tous les habitants : vous avez fait des photos de notre village, notre environnement, nos fêtes, nos événements...

Choisissez en 3 ou 4 et apportez-les nous, (si possible en format A4) nous les exposerons afin de partager en images les moments passés ou présents.

Anciennes, récentes, en couleur ou en noir et blanc, ce sont certainement des trésors à montrer qui illustrent notre quotidien à Saint-Aupre.

Date limite 12 mai.



Toques à thème



Récréation musicale

Une armoire à livres est à votre disposition en permanence sous le préau.

Le samedi 13 mai, nous tiendrons une buvette à l'occasion du grand spectacle à la salle polyvalente DUO BONITO, cela permettra d'alimenter notre trésorerie et nous aurons particulièrement besoin de monde ce soir là pour donner un coup de main.

Le mardi 30 mai à 20h30 se tiendra au REPÈRE l'assemblée constitutive de l'association Le REPÈRE, elle est ouverte à tous et nous vous attendons nombreux afin d'enrichir, de faire vivre et de développer notre nouveau « bistrot » local.

Le 24 juin en soirée, nous fêterons ensemble la musique sous forme de scène ouverte : chacun peut venir jouer, chanter, écouter ou tout simplement passer un moment.

Pour ne rien rater, envoyez un mail à lereperestaupre@gmail.com, nous vous tiendrons au courant par la messagerie de tout ce qu'il se passe.

Si vous souhaitez proposer une activité, un moment de partage, **n'hésitez pas à joindre Sophie**, qui sera ravie de vous accueillir et de vous renseigner.



Matinée croissant

LA VIE ASSOCIATIVE

A lerte, une invasion !

Les 20 et 21 mai, notre village sera envahi par les artistes !

Pacifique et bienveillante, cette invasion est une initiative de la COVAC (Commission municipale Vie Associative et Culturelle) en partenariat avec la dynamique association CROQU'ART, « Le Tilleul m'a dit », et le REPÈRE.

Artistes amateurs et professionnels vous donnent rendez vous afin de vous présenter leurs œuvres, de vous initier à leurs techniques et de vous faire vibrer.

Dès 11h00 le samedi, vous pourrez déambuler à Saint-Aupre le bas transformé en espace artistique sécurisé. (circulation automobile fermée).

La salle polyvalente est dédiée à nos peintres locaux de CROQU'ART, la place sera investie par d'autres artistes amateurs dans tous les domaines et des lieux privés du patrimoine historique seront ouverts au public et animés.

Vous pourrez aussi participer à l'élaboration de 3 œuvres collectives.

Venez nombreux participer à cet événement.



Les Peintres amateurs de Saint-Aupre
vous invitent à leur 8è exposition



méli-mélo de pinceaux

Samedi 20 MAI de 11h à 18h et

Dimanche 21 MAI de 10h à 18h

sur le thème : Les chansons de la vie

VERNISSAGE samedi 20 MAI à 11h30
Salle polyvalente - SAINT-AUPRE



LA VIE ASSOCIATIVE



Bientôt l'été au centre de loisirs AEJ...

Démarrage des inscriptions : **mardi 9 mai à partir de 12h.**

Les permanences du secrétariat restent inchangées jusqu'à cet été, afin de vous accompagner en douceur dans cette nouvelle procédure : mardi et jeudi de 15h à 18h30 et mercredi de 8h à 12h

Le programme complet des activités sera disponible à partir du 1er juin sur notre site : www.aej-crossey.fr
Celui des mini-séjours de l'été est déjà en ligne.

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi **03 juillet** (pour les collégiens) au vendredi **1er septembre**.
Exceptionnellement fermé le lundi 14 août

L'AEJ souffle ses bougies et crée l'événement : **10 ans déjà... Samedi 13 mai**

Pour l'occasion, nous convions tous nos adhérents à venir partager un moment convivial.

Nous leur proposons de vivre une journée type en accueil de loisirs comme si nous avions tous 10 ans.

Dès 10h Accueil échelonné avec propositions d'ateliers en famille, selon les goûts de chacun

12h Apéritif et repas

14h Temps calme autour de jeux de société

15h Grands jeux organisés par l'équipe d'animateurs : parents et enfants séparément

16h Goûter d'anniversaire et **éclosion de la nouvelle mascotte de l'AEJ**

Inscription avant le 09 mai - 5€/pers (pour le repas) & gratuit pour les -6 ans

Assemblée Générale : **Mercredi 31 mai à 20h30** dans les locaux de l'AEJ

Présentation des différents bilans annuels 2016, en présence de la commissaire aux comptes

- Temps d'échange animé autour des perspectives 2017 et plus
- Election du nouveau conseil d'administration

Spectacle périscolaire :
Vendredi 23 juin à 18h à la salle des fêtes de Saint-Etienne de Crossey

Théâtre, danse, chant et projection courts métrages :
«LE PERISCO FAIT SON CINEMA»

Cette année encore, le Foyer Sully vous donne rendez-vous sur la place du village pour une animation conviviale où le cliquetis des boules se mêlera aux rires des participants.

Venez nombreux!

L'association Foyer Sully organise son
Concours de Pétanque
SAMEDI 17 JUIN 2017
Place de l'église de St Aupre
13h Début des inscriptions

10€ GROS LOTS BUVETTE BARBECUE (FIN DE JOURNEE)

Pré-inscription possible en envoyant votre demande à foyersully@gmail.com en mentionnant le nom de l'équipe (doublette)



Sou des écoles

20ème Rando du Hibou - 24 et 25 juin

Et oui ! 20 ans déjà ...

Organisée chaque année par des parents d'élèves bénévoles, la Rando du Hibou fête ses 20 ans d'existence les **samedi 24 et dimanche 25 juin 2017**.

Les anciens se rappelleront que "Les boucles de Saint-Aupre" était le nom de la manifestation dans ses premières années. Devenue Rando du Hibou en 1998, la manifestation va progressivement s'imposer en rendez-vous incontournable pour Le Sou des écoles de Saint-Aupre, l'association des parents d'élèves de l'école du Tilleul. Le hasard du calendrier législatif n'a pas permis de la maintenir pour la fête des pères. Qu'à cela ne tienne, ce délai supplémentaire nous permet de peaufiner.

Nos virtuoses du tracé font appel à toute leur ingéniosité pour sans cesse renouveler les parcours dont les départs se font toujours au pied du tilleul quadricentenaire.

5 circuits VTT, 3 circuits pédestres et un Trail, soit plus de **150 km** de balade dans un rayon de **5 km** autour de Saint-Aupre !

Pour marquer l'événement, nous vous proposons de découvrir les alentours de Saint-Aupre différemment en commençant samedi soir avec une balade nocturne digestive.

Clin d'œil aux anciennes éditions, une **pasta party** pour le repas du soir (sur réservation).

Dimanche matin, on reste traditionnel avec inscriptions/départs pour les parcours pédestres, VTT et Trail entre **7h30** et **10h**. Puis, à partir de 11h30, repas et animations diverses pour faire la fête avec nous.

PROGRAMME

-Samedi soir, une petite mise en jambe nocturne sous le clair de lune, précédée d'une pasta party, avec notre Chef Hibou Gourmand aux fourneaux.

Munis de lampe frontale (et de casque pour les cyclistes), nous vous emmenons sillonner les sentiers et découvrir la vie nocturne, veille de "Rando".

Accessible à tous, en solo ou en famille.

Sur réservation, avant le 14 juin.

-Dimanche matin, à partir de 7h30, inscriptions et premiers départs sur la place de l'église.

Café d'accueil à la buvette et découverte des tracés. Animation musicale sur les ravitaillements garnis des produits locaux.

-Dimanche midi, repas servis par des food-trucks.

Ils seront 3 à votre disposition.

La buvette sera aussi ouverte (sodas, apéritifs, frites...).

Dès 11h30 et tout l'après-midi, animation musicale sur la place de l'église et, dans les alentours proches, jeux (parcours de kart...), essai de VAE (vélo à assistance électrique)...

Tous les détails seront disponibles sur les plaquettes publicitaires, le site internet de la Rando du Hibou, ainsi que sur notre page Facebook Sou des Ecoles Saint Aupre.

Site internet : <https://sites.google.com/site/randoduhibou/>

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/soucolesaintaupre>

Venez découvrir ou re-découvrir le village de Saint-Aupre, les sentiers et les paysages du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Venez fêter les 20 ans de la Rando du Hibou !

24 et 25 juin 2017
20ème Rando du Hibou
Saint-Aupre

Samedi soir
Pasta party + UTT Nocturne
Marche

Dimanche
Marche
UTT
Trail

2 h
3 h 30
4 h 30

10 km
20 km*
25 km*
35 km*
50 km

18 km

Food Truck pour la restauration et Buvette
Assistance technique sur parcours UTT
Coursiers non rémunérés. Part du coupe d'Algérie. *sur réservation

Contact : 06 21 38 38 88 • www.facebook.com/soucolesaintaupre • sites.google.com/site/randoduhibou/

24 et 25 juin 2017
20ème Rando du Hibou
Saint-Aupre

LE PORTRAIT DE L'ÉDITION

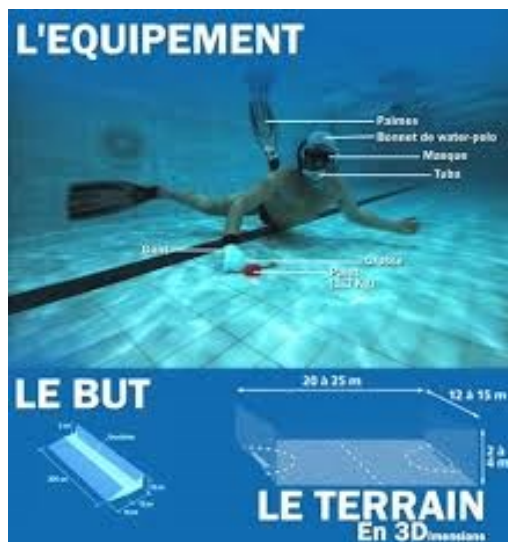
E nzo, un champion de hockey subaquatique à Saint-Aupre !

Enzo Effantin vient de remporter avec son équipe de hockey subaquatique de Moirans le championnat de France, catégorie junior.

Une belle récompense dans un sport pourtant totalement méconnu du public. Alors que le hockey sur glace est une spécialité grenobloise, est-il possible de pratiquer ce sport au fond d'une piscine ? Démonstration !

Imaginez deux équipes mixtes (garçons et filles) de 6 joueurs équipées de masques, bonnet, tubas et palmes s'affrontant au fond d'une piscine de 25m. Le but est de placer un palet métallique de 1,3kg, à l'aide d'une crosse en plastique tenue à la main, dans le but adverse matérialisé par une réglette elle aussi métallique et légèrement inclinée vers l'extérieur. Ouf, cela semble plus facile sur de l'eau gelée, non ?

Au coup de sifflet, les 3 avants de chaque camp bondissent en apnée sur le palet posé au milieu du fond de la piscine, les 3 arrières protégeant leur but. Rapidité et efficacité permettent de marquer un nombre de points dépendant de la force des 2 équipes, et qui permet de les départager au bout de 2 parties de 10 minutes chacune. Chaque camp comprend 4 remplaçants et la partie est arbitrée par 3 arbitres, 2 dans l'eau et 1 sur le rebord du bassin.



Enzo, actuellement en 1^{ère} STI à la Nat, pratique ce sport depuis seulement 2 ans !

Il s'entraîne avec acharnement 2 heures tous les samedis soirs et quand il peut, en fonction de ses devoirs de classe, le mardi et le vendredi soir. Ces entraînements comportent, vous l'aurez compris, un entraînement intensif à la pratique de l'apnée qui est la base de la pratique de ce sport.

Quelle chance pour Enzo de voir son équipe remporter le championnat de France les 25/26 mars dernier à Mulhouse ! Alors pourquoi pas les championnats du monde ?



Mais Enzo a également à cœur de réussir ses études pour préparer son futur métier qu'il espère dans l'informatique.

Alors souhaitons-lui une pleine réussite autant à son Baccalauréat que dans ses projets sportifs de haut niveau et encore bravo Enzo !



Enzo pose fièrement avec sa médaille de champion de France.

LE DOSSIER

La fin du mois de mars et le début du mois d'avril ont été marqués par des temps forts : les réunions de hameaux, moments d'échanges privilégiés entre riverains et élus. Nous profitons de cette édition pour revenir sur les temps forts de ces réunions, faire un point sur vos interrogations et apporter quelques réponses.

INFOS	Liste des questions posées / remarques	Réponses apportées
<p>21/03/2017 Grand Vivier ; La Montagne ; Margaron 10 personnes présentes</p>	Concernant l'étang des Chartreux, avons-nous déjà envisagé de faire une micro-centrale hydraulique? Permettrait une source de revenus? Serait-ce réalisable?	Non ce projet n'a jamais été évoqué et l'investissement pour ce type de projet est important et aujourd'hui hors de portée pour une commune de notre taille. Quid de l'obligation d'EDF de nous racheter l'électricité? Amortissement d'un tel projet?...
	Intérêt manifesté pour aider l'ACCA dans la mise en valeur du site de l'étang des Chartreux : mise en valeur de l'activité chasse, pêche, mise en valeur de la faune et de la flore par des panneaux....	Ne pas hésiter à se rapprocher de l'ACCA pour les accompagner dans la reprise de la gestion de l'étang et travailler ainsi tous ensemble au partage de cet espace.
	Comment mieux partager, avec tous les utilisateurs (chasseurs, motards, quadeurs, randonneurs, cyclistes...) la zone de l'étang et la forêt? Serait-il possible de mettre en place des zones réservées pour les motards par exemple?	
	Voirie : au hameau de la Montagne, les routes souffrent à cause des conditions climatiques, est-il prévu dans quelques années de faire plus que du point à temps?	Les campagnes de "purge" ont un coût très élevé. En faisant chaque année des campagnes de point à temps, nous arrivons à maintenir nos routes en état.
	Problème de circulation des quads : les gens concernés par cette nuisance informent que 90% de ces quadeurs ne sont pas de Saint-Aupre	Un rappel à l'ONF et l'ONC sera effectué. Quant aux panneaux, la commission va étudier un moyen de les rendre moins vulnérables.
	Dégradation des panneaux d'interdiction de circulation : serait-il possible de rendre moins vulnérables ces panneaux par un scellement par exemple? Inviter plus régulièrement l'ONF et l'ONC à revenir sur le secteur afin de mieux faire respecter l'arrêté de non circulation?	
	Concernant le non respect des chemins, quid des forestiers ? Quelle est l'autorité de la mairie pour la remise aux normes des chemins?	Si les riverains connaissent le nom du forestier, la mairie peut rentrer en contact avec lui et lui rappeler ses obligations en terme de remise en état des chemins.
	Est-il possible de mettre un panneau "interdit 19 tonnes"? Les riverains craignent une dégradation des routes ou un accident lorsqu'ils voient passer les grumiers avec 500m3 de bois...	Cette question peut-être étudiée en commission Voirie.
	Par rapport aux campagnes de point à temps : pourquoi il y a-t-il autant de gravier? Le point à temps manuel serait-il possible sur les petits axes et automatique sur les plus grands axes?	Lorsque nous engageons un marché avec une entreprise, nous portons une attention particulière sur l'engagement de balayage et n'hésitons pas à rappeler l'entreprise si il est constaté que le balayage n'est pas effectué. Concernant le point à temps manuel, le soucis concerne le coût que celui-ci représente sachant que la commune doit entretenir 18km de voiries et que cet entretien est onéreux.
	Où en sommes nous concernant les réflexions de communes nouvelles (avec St Etienne de Crossey et St Nicolas de Macherin)?	Les conseils municipaux des communes voisines, n'ont pas souhaité aller plus loin dans la démarche.
	Maison Pour Tous : Saint-Aupre envisage-t-elle de subventionner la MPT sachant que les santaupriens bénéficient d'un tarif préférentiel ? Si tel n'était pas le cas, la réduction accordée serait revue.	Il a été répondu que la demande sera étudiée. Depuis il a été répondu à la MPT par la négative, la commune ne pouvant subventionner plus une association extérieure qu'une autre.
	Nous entendons parler de la suppression des lignes téléphoniques analogiques. Qu'en est il pour Saint-Aupre ? Allons nous avoir un meilleur débit Internet?	La commune n'est pas informée de la suppression des lignes analogiques. Quant au déploiement du haut débit, géré par le département, il faudra attendre, pour notre commune 2022-2025 (50% de la commune sera équipée en 2021, 75% en 2022 et 25% en 2025).
Le local poubelle de Margaron est souvent très sale. Les poubelles ne sont pas toujours mises dans le container.	La mairie en appelle au civisme et au respect des habitants et s'engage à remettre un article dans le journal à ce sujet. Si il n'y a pas assez de containers, la mairie s'engage à réfléchir à la dotation d'un nouveau container.	

23/03/2017
Le Plassus, Le Gorgeat, Le Delphin, Les Vials, Les Emptaz
10 personnes présentes

Allons nous avoir un meilleur débit internet?	50% de la commune sera équipée en 2021, 75% en 2022 et 25% en 2025
Problème de fuite d'eau sur le chemin communal du Delphin. Serait-ce possible de faire une recherche de fuite (est-ce une canalisation, une source....?) Le chemin se dégrade vite et ce sont les riverains qui l'entretiennent ainsi que les rigoles? Quid des services techniques de la mairie?	La remarque est entendue. La mairie va contacter le Pays Voironnais pour vérifier si ce n'est pas une fuite de conduite d'eau et enverra les services techniques sur place pour dans un premier temps, faire les constatations.
Comment procéder lorsque l'on veut déplacer un poteau électrique en béton sur un terrain privé ?	Il faut contacter ERDF qui émettra un avis. Si cet avis est favorable, il est fort probable qu'ils envoient un devis car la facturation de cet acte incombe au propriétaire du terrain.
Est-il possible mettre une rubrique "nous contacter" sur le site de la Mairie ?	L'adresse mail du secrétariat (accueil@st-aupre.fr) est en page d'accueil, dans la rubrique "en un clic". Quand le secrétariat reçoit le mail, soit une réponse est apportée immédiatement sinon, le secrétariat transfère à l' élu(e) en charge de la compétence concernée et qui apportera réponse via le mail du secrétariat.
Concernant les chiens qui divaguent, que pouvons nous faire?	Rappel : les propriétaires de chiens errants sont verbalisables. Il existe une convention avec la Fourrière / SPA de Voiron. Si le chien est immobilisé (gardé), les services de fourrière peuvent venir récupérer le chien en question.
Comment l'étang des Chartreux va-t-il être repris?	C'est l'ACCA qui reprend l'étang des Chartreux par convention avec la Mairie. Laissons leur un peu de temps pour préparer cette reprise. Toutes les personnes, chasseurs ou non chasseurs, intéressées pour participer à cette gestion sont invitées à contacter l'ACCA de Saint-Aupre.
Le parking de l'étang est souvent utilisé comme décharge!	La mairie déplore ces actes d'incivilités. Nos services techniques passent régulièrement sur site et procèdent à l'enlèvement de ces déchets encombrants quand il y a lieu. A savoir que ces incivilités ont un coût pour la Mairie à cause notamment du passage en déchetterie qui est payant.
Pourquoi l'angélus ne sonne-t-il plus à l'Eglise de Saint-Aupre le Haut?	Une réponse vous sera apportée prochainement.

04/04/2017
Le Chevalier, le Champtoraz, le Grand Chemin, le Verdun, les Collines du Verdun
10 personnes présentes

Les recettes de fonctionnement semblent supérieures aux dépenses de fonctionnement, cela voudrait-il dire que la commune fait des bénéfices?	Non, les recettes de fonctionnement nous permettent de pouvoir dégager de l'investissement. Les recettes de fonctionnement doivent donc couvrir les dépenses et l'investissement!
Soucis régulier au Grand Chemin lors d'intempéries : beaucoup de cailloux dévalent le chemin et atterissent sur les voiries y compris RD49. Les services techniques peuvent-ils venir plus souvent pour vérifier l'entretien des chemins mais également vérifier l'entretien des rigoles?	La commission voirie va prendre RDV avec les habitants du Grand Chemin afin de faire un état des lieux et réfléchir en commission sur ce qu'il est possible de faire.
Serait-il possible de mettre une limitation à 50km/h sur la RD49?	Si la RD49 venait à être limitée à 50km/h, cela voudrait dire que nous sommes en agglomération et qu'en conséquence l'entretien de la voirie incomberait à la municipalité. Au regard des coûts que représentent l'entretien de voirie, il n'est pas envisageable de mettre la RD49 à 50km/h.
L'arrêt de bus devant la propriété Delacio n'est pas doté d'éclairage public. Ce dernier est-il prévu?	La commission Voirie pourrait réfléchir à mettre en place un éclairage solaire car il existe un problème d'alimentation électrique (pas de réseaux existants). A chiffrer et à suivre
Remerciements pour les actions et le travail accomplis.	

28/03/2017
Le Belier ; Les Barlières ; Le
Barreau ; Le Colombier
5 personnes présentes

Où pouvons-nous trouver la liste des associations saintaupriennes?	Vous la trouvez sur www.st-aupre.fr , rubrique "Vie Locale", "Les associations". Un livret est également disponible à l'accueil de la mairie et sur le site qui recense les associations du bassin de vie (Saint-Aupre, Crossey, St Nicolas)
Circulation automobile : les gens roulent vite, doublent le car lorsque ce dernier est arrêté créant ainsi des situations accidentogènes. Qu'est-il possible de faire comme action pour sensibiliser les conducteurs à ces dangers?	Nous pouvons : Rappeler les règles de conduite et de civisme dans le journal, Rappeler que doubler un bus en arrêt provisoire est une infraction au code de la route... Quant aux implantations de bus, elles sont étudiées par le Pays Voironnais qui prend en ligne de compte la sécurité des personnes.
Au Colombier, les marquages au sol se sont effacés	En ce qui concerne les marquages d'arrêt de bus, le Pays Voironnais passe au moins une fois par an pour les vérifier. Nous allons les contacter pour leur signifier les zébras effacés.
Description du danger des grumiers qui descendent surchargés et qui, suivant l'heure de passage pourrait croiser un bus. Peut-on réguler ce passage de grumier?	Lorsqu'un propriétaire de parcelle est au courant d'une coupe de bois sur son terrain, il devrait prévenir la mairie qui prendra contact avec l'entreprise concernée et lui rappellera les règles de remise en état des chemins mais aussi définir avec elle les heures de passage de grumier "idéales".
Pourquoi le camion poubelle ne passe-t-il plus dans le chemin du colombier?	Pour des raisons de sécurité, les camions poubelles ne peuvent plus entrer dans les chemins s'il n'y a pas de zone de retournement qui leur permettent de faire demi-tour. L'autre piste que les habitants peuvent explorer est la diminution de la quantité de déchets jetés .
Quelle va être l'évolution de l'urbanisme, des constructions dans notre village?	Nous sommes encadrés par le Règlement National d'Urbanisme, la loi montagne, la carte des aléas...qui protègent d'une extension urbaine trop intense. Les territoires de construction développés se situent surtout en zone déjà habitée (hameau) où il reste des parcelles facilement reliables aux réseaux (zones intersticielles)
Autrefois, il y avait plus d'animation aux Vials. Pouvons nous mobiliser les gens, comment... pour redonner du dynamisme au hameau?	Ne pas hésiter à organiser une fête des voisins, proposer un projet d'animation à la COVAC (Commission Vie Associative et Culturelle) qui réfléchira au meilleur moyen de soutenir l'action. S'appuyer aussi sur le Repère qui pourrait délocaliser une ou plusieurs de ses activités.

30/03/2017
La Rossetière
7 personnes présentes

Suite à la suppression du SISV (syndicat intercommunal scolaire du voironnais) quelle a été l'impact sur la fiscalisation pour Saint-Aupre?	Ce syndicat a été intégré au Pays Voironnais en 2015, L'impact pour la commune de Saint-Aupre, après étude sur la participation des communes au SISV, a été une baisse de la dotation de solidarité communautaire. Quant à la fiscalité des ménages, la taxe qui alimentait le SISV a été répartie sur d'autres lignes.
Concernant le droit d'eau du Château, qui a la charge de l'entretien du ruisseau? Quant au chemin communal qui longe le château, il y a des grandes branches d'arbres qui menacent de tomber.	Celui qui a en charge l'entretien du ruisseau est son propriétaire, le châtelain. Idem pour l'entretien, élagage des arbres. Un rappel des obligations d'entretien sera fait au propriétaire par courrier.
Serait-il possible d'avoir un chemin piéton qui part de la Rossetière et qui irait jusqu'au village, par la forêt, marais, champs...?	Le problème qui se pose pour la création d'un tel chemin est celui de la maîtrise foncière. Il n'est pas impossible qu'une réflexion sur ce sujet ait lieu dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible (ENS).
Certains habitants de la Rossetière souhaiteraient des points lumineux au bout du "chemin de la rossetière".	Les riverains n'ont pas l'air d'accord entre eux, néanmoins, la commission voirie patrimoine peut étudier la question.
Est-ce possible d'interdire à la circulation motorisée le chemin vicinal entre la Rossetière et le Bélier?	La loi dit que l'ensemble des chemins ne peuvent être interdits à la circulation afin de préserver la liberté des usagers.
Quand aurons-nous la fibre optique?	50% de la commune sera équipée en 2021, 75% en 2022 et 25% en 2025
Que peut-il être fait pour sensibiliser les gens à la sécurité routière car les automobilistes roulent vite, doublent les cars...?	L'aménagement du secteur de la Rossetière montre que la Municipalité est sensible au sujet de la sécurité routière. Malheureusement il est difficile de faire plus. C'est ici le comportement des conducteurs qui doit être changé, conforme au code de la route. Nous pouvons faire des rappels dans le journal et demander à la gendarmerie de faire plus de contrôles.

06/04/2017
Ture, les Verneys
26 personnes présentes

L'aménagement des Verdans a-t-il été totalement à la charge de la commune?	Lorsqu'il s'agit d'aménagement de sécurité, les coûts engagés incombent à la commune.
Les quilles cisailées vont-elles être remplacées?	Les quilles ont été cisailées lors du déneigement du 14 janvier. Nous sommes en cours de discussion avec le département afin qu'ils reconnaissent leur tort et apportent leur contribution dans le remplacement de ces quilles (à peu près 80 euros pièce).
Quand aurons nous un meilleur débit internet, voire même la fibre optique?	Nous rappelons que l'installation de la fibre est une compétence et un engagement départemental. La réponse faite par le conseil départemental pour Saint-Aupre : 50% de la commune sera équipée en 2021, 75% en 2022 et 25% en 2025
Concernant le stationnement sur les voiries communales, comment peut intervenir la mairie?	La mairie peut se mettre en contact avec les personnes concernées dans un premier temps. Dans un deuxième temps, envoyer des courriers. Dans un troisième temps, faire faire un constat de gendarmerie de stationnement gênant qui peut entraîner une mise en fourrière ainsi qu'une amende.
Il est remarqué que dans la montée de Ture, les gens roulent vite et souvent à gauche ce qui est dangereux lors d'un croisement de voiture. Est-il possible de mettre un panneau 30?	Le sujet sera étudié en commission voirie patrimoine.
Quelles sont les horaires pour effectuer des travaux bruyants ?	Arrêté préfectoral n°97-5126 Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 08h30 - 12h00 et 14h00 - 19h30 Les samedis : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00 Les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00
Concernant la RD49 et le Pont de Pierre Chave : chaque année des gros camions de transport se coincent dans le tourniquet occasionnant un arrêt de la circulation, le temps de débloquent le camion.	La question auprès du Conseil Départemental a déjà été posée à plusieurs reprises pour qu'ils puissent au moins mettre un panneau avertisseur vers Crossey. La question sera à nouveau posée au conseil départemental.
L'arrêt de bus de Ture est assez dangereux lorsque l'on vient des Verneys pour y déposer ses enfants.	La demande va être faite auprès du service transport du Pays Voironnais afin de savoir s'il serait possible de récupérer les enfants aux Verneys, là où le bus fait son 1/2 tour.
Est-il possible de mettre un miroir dans le virage au bas de Pierre Chave ? Ce qui permettrait de sécuriser la sortie de hameau?	Les textes législatifs interdisent la pose de miroir depuis un certain nombre d'années. Nous pouvons, à la limite, remplacer ceux déjà existants et posés avant la loi.
Remerciement concernant la qualité du déneigement	Ces remerciements seront transmis aux services qui effectuent cette prestation.
Concernant la circulation sur le chemin de l'OTAN, pour le limiter est-il possible de mettre un panneau "impasse" au début du chemin du petit ture? Et pouvons nous réglementer l'accès à ce chemin?	La pose de panneaux peut être étudiée en commission Voirie Patrimoine. Concernant l'accès au chemin, s'il s'agit d'un chemin rural, il appartient à l'ensemble des ayants droits de se mettre d'accord sur le mode d'accès à ce chemin.
Qui entretient le ruisseau de Ture?	L'entretien appartient aux propriétaires. Il est possible pour la mairie d'envoyer des courriers aux propriétaires en leur rappelant leurs obligations.
Quel est le COS (coefficient d'occupation des sols) de la commune?	Depuis le passage en RNU (Règlement National d'Urbanisme), il n'y a plus de COS.
Est-il possible d'envisager une décoration lumineuse de Noël plus importante que l'existant?	Le problème est le coût que représente un tel investissement. Par contre, il peut y avoir une initiative citoyenne sur le sujet de l'animation de Noël dans notre village.

11/04/2017
 Le Village (jusqu'à la Croix
 Rouge) ; La Maladière
 6 personnes présentes

<p>Au niveau de l'éclairage public : il n'y a pas d'éclairage à l'entrée du lotissement du clos des vergers ; y aurait-il la possibilité de prévoir un éclairage public dans la rue du bourg (face de la mairie qui va à ce même lotissement)?</p>	<p>les éclairages existants sur la RD49 bis ont été posé avant la construction des lotissements et n'ont donc pas été posés en rapport avec les entrées de lotissement. Concernant la rue du bourg, nous avons un problème technique de cablage. Une solution solaire peut être étudiée mais si il y a nécessité de mettre en place un poteau il y aura alors un problème d'accès aux véhicules (chaussée très étroite). A étudier en commission voirie patrimoine.</p>
<p>Il y a-t-il un projet de réfection de la voirie de la route de la Maladière?</p>	<p>Une "purge" est prévue sur une portion à la sortie du village mais il n'est pas envisagé de refaire l'ensemble de cette route au regard du coût engendré et du taux de fréquentation de cette route. Il y aura néanmoins, comme chaque année, du point à temps automatique.</p>
<p>Concernant les communes nouvelles, bien que la réunification ne se fera pas sous cette mandature, est-il prévu une consultation de la population?</p>	<p>Ce sera discuté lorsque le sujet sera plus aboutit.</p>
<p>Serait-il possible de faire un chemin piéton du village jusqu'à la madonne (RD49 Bis)?</p>	<p>Une pré étude avait été réalisée et a montré que cela nécessiterait de grands travaux d'aménagement, onéreux. De plus, nous aurions besoin du concours du département, sujet plutôt incertain.</p>
<p>Les 150 mètres linéaires de digue sont-ils définitifs?</p>	<p>A priori oui. Les études hydrologiques ont démontré que cette longueur de digue devrait assurer la sécurité des personnes.</p>
<p>Comment faire respecter l'obligation d'entretien des berges?</p>	<p>C'est un sujet complexe. La mairie se met en lien avec les propriétaires pour leur rappeler leurs obligations.</p>
<p>La Zone Artisanale de la Bouboutière va-t-elle encore s'agrandir?</p>	<p>Non. L'ensemble des terrains disponibles pour la zone a été vendu.</p>
<p>Quand aurons nous un meilleur débit internet, voire même la fibre optique?</p>	<p>Nous rappelons que l'installation de la fibre est une compétence et un engagement départemental. La réponse faite par le conseil départemental pour Saint-Aupre : 50% de la commune sera équipée en 2021, 75% en 2022 et 25% en 2025</p>
<p>Serait-il possible de rendre plus carrossable le chemin de la Croix Rouge?</p>	<p>C'est un sujet délicat. Certains le voudraient plus carrossable, d'autres souhaitent le laisser en l'état pour éviter que des voitures ne l'empruntent trop souvent (certains doublent le car par cette voie!!!).</p>
<p>Serait-il possible de créer un four à pain fixe dans le pré Bellot?</p>	<p>Le sujet avait été étudié il y a 6/7 ans et les conclusions avaient été les suivantes : procédure complexe pour pouvoir assurer une sécurité parfaite, gérer l'utilisation, la responsabilité d'un tel équipement. A rediscuter...</p>

Merci à toutes les personnes qui se sont déplacées d'avoir permis ce dialogue. Si vous avez d'autres questions et que vous n'avez pu vous rendre à ces réunions, n'hésitez pas à envoyer un mail à : accueil@st-aupre.fr



INFOS DIVERSES

Collectif DEMAIN : des citoyens en mouvement !

Dimanche 16 octobre 2016 : plus de 200 personnes assistaient à la projection du film-documentaire « Demain » dans la salle polyvalente de Saint-Etienne de Crossey (merci encore à la mairie pour avoir dès le début encouragé cette initiative en achetant notamment le DVD et les droits d'auteurs).

Le temps d'échange qui s'en est suivi a permis notamment de réagir à l'espoir, à l'optimisme et aux idées présentes dans ce support documentaire, réalisé par l'actrice Mélanie Laurent et Cyril Dion, co-fondateur avec Pierre Rabhi du mouvement des Colibris.

Depuis, un collectif citoyen s'est mis en mouvement. Plus de 60 personnes engagées, 8 commissions thématiques qui se réunissent en moyenne une fois/mois (toutes les infos dans le numéro des Echos de janvier-février 2017 –bulletin municipal de Saint-Etienne de Crossey) pour créer, inventer, impulser, soutenir des idées, des projets, des envies des uns et des autres pour aller vers toujours plus de solidarité, de partage, d'équité, de liens.

Mercredi 2 avril 2017, pour permettre la mise en place de certains projets de ce Collectif Citoyen, s'est créée l'association « Citoyens Solidaires Pour Demain » avec un bureau collégial de 8 membres.

Cette association n'est qu'un outil au service du Collectif Demain qui rassemble toutes les personnes mobilisées dans les différentes commissions. L'association va notamment permettre au Collectif d'avoir une reconnaissance officielle et juridique de son mouvement.

Parmi les projets qui sont sur le point de voir le jour, nous pouvons citer l'auto-stop organisé, des mini-conférences et soirées débat sur l'éducation, un système d'échange local,

DEMAIN



des dispositifs de solidarité (Gratifolies, « La main tendue »), l'installation d'une plate-forme photovoltaïque citoyenne sur le toit d'un bâtiment communal), la diffusion d'une monnaie locale fonctionnant en parallèle à l'euro, des jardins partagés....

Vous voulez en savoir plus ?

Le Collectif Citoyen, au travers de l'association « Citoyens Solidaires Pour Demain », **vous propose de participer à une grande soirée :**

VENDREDI 19 mai 2017 à 20h30 à la salle polyvalente de Saint-Etienne de Crossey

Au programme :

- présentation détaillée de tous les projets (en plénière avec un temps de questions-réponses puis en atelier)
- Dessert partagé

Solidairement vôtre,
Le Collectif Citoyen

Job dating spécial Alternance : des employeurs recrutent en direct !

le **Mercredi 31 mai 2017 de 14h à 16h** à la Salle des Fêtes de Voiron.

La Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan, Pôle emploi et Agefos-PME s'associent pour cet événement.

Les objectifs :

- **permettre aux entreprises du territoire de recruter des candidats pour des contrats en alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**
- **permettre aux candidats en recherche de contrat en alternance de convaincre leur futur employeur de façon directe et rapide**

Maison
de l'**Emploi**
Pays Voironnais | Sud Grésivaudan

En 2016, 13 entreprises et 15 centres de formation ont proposé plus de 280 postes. 207 candidats ont répondu présents et ont été reçus en entretien.

Les offres sont consultables dans la rubrique «un emploi/offres d'emploi» de notre site internet :

www.emploi-paysvoironnais.org

Lucie PICHOT

Maison de l'Emploi et de la Formation
des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan
Tél. : 04 76 93 17 18 -

lucie.pichot@paysvoironnais.com

A VOS AGENDAS !



Mai

Inscriptions scolaires en mairie

Lundi 8

Cérémonie au monument aux morts -,
8h45 Saint-Aupre le Haut /
9h30 Saint-Aupre le Bas

Samedi 13

Duo Bonito spectacle décentralisé Grand Angle
20h- salle des fêtes

Samedi 20 et dimanche 21 **Week-end Passion et Art**

Samedi 20

Vernissage Méli-Mélo de pinceaux
11h30 - salle des fêtes

Mardi 30

Le REPère Assemblée constitutive

Juin

Dimanche 11

1er tour des élections législatives
8h à 18h - salle du conseil

Samedi 17

Foyer Sully : Concours pétanque
13h Place de l'Eglise

Dimanche 18

2è tour des élections législatives
8h à 18h - salle du conseil

Samedi 24

Le REPère - Scène ouverte

Samedi 24 et dimanche 25

Sou des Ecoles - Evénement
20è Rando du Hibou

St Etienne de Crossey

Mai

Lundi 8 Cérémonie au monument aux morts - 10h30.

Samedi 13 Evènement «10 ans déjà» - AEJ - journée.

Vendredi 19 Conférence publique «Le Cincle Plongeur en Pays Voironnais» - Le Pic Vert - 20h - salle du conseil

Samedi 20 Théâtre « Salles d'Attente » - Pommes Dauphines - 17h - salle des fêtes.

Mercredi 31 Assemblée Générale - AEJ - 20h30 - locaux AEJ.

Juin

Du 1er au 30 juin, exposition rencontres photographiques du Voironnais.

Vendredi 9 Concert «Faut qu'ça guinche» - 20h30 - salle des fêtes.

Dimanche 11 . 5è Rando des Chamois - Ski Club Crossey - 7h30 - départ gymnase.

Vendredi 23 Spectacle périscolaire - AEJ - 18h - salle des fêtes.

Samedi 24 Kermesse du Sou des Ecoles - salle des fêtes

Vendredi 30 Don du sang - 17h - salle des fêtes

Nous souhaitons la bienvenue à une nouvelle entreprise à Saint-Aupre

BOITE A CLÉ
CAMACHO bruno 0782858426
boite.cle@gmail.com
POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
-Travaux et entretien serrurerie
-Travaux multiservices intérieurs / extérieurs

Elections

En mai et juin, vous aurez encore l'occasion d'accomplir votre devoir électoral. A ce sujet, nous vous rappelons (comme cela a déjà été fait dans nos précédentes éditions) que vous devez vous présenter au bureau de vote, muni de votre carte d'électeur **ET d'une pièce d'identité valable** (carte d'identité, carte vitale avec photo...). La pièce d'identité est obligatoire dans les communes de plus de 1000 habitants.

Pour connaître le **médecin de garde appeler le 15**

Pour connaître les **pharmacies de garde** composer le **39 15** (0,34€/min).

Le Petit Monde de Saint-Aupre n°121

Directeur de Publication :

Pierre DURAND

Tirage : 480 exemplaires

Conception, impression :

Mairie de Saint-Aupre

Bimestriel, Dépôt Légal : à parution

Comité de rédaction : Julie Billion-Grand, Thérèse Riondet, Pierre Galland, Véronique Bally, Allan Irvine, Nadia Jarrige, Philippe Schneider

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : 16H00 - 19H00

Mardi : 13H30 - 17H45

Jeudi : 13H30 - 17H45

Tel : 04 76 06 01 06

Adresse : 72 route du Champtoraz - 38960 Saint-Aupre

Email : accueil@st-aupre.fr